



CONDITIONS GÉNÉRALES

1 Article 1 – Commandes

Les parties ne sont liées qu'après commande du client, dûment acceptée Business Casanova S.à.r.l.. Cette acceptation est documentée par la signature d'un responsable de Business Casanova S.à.r.l. apposée sur la commande. Le client ne peut céder ses droits découlant de la commande à un tiers sans l'accord écrit préalable de Business Casanova S.à.r.l.. Le client versera à titre d'acompte à la commande un montant équivalent à 50% du prix total du projet tel que mentionné dans le devis retenu comme base de la commande, sauf indication contraire mentionnée dans ce devis.

2 Article 2 – Date ou délai de livraison

La réalisation du projet commandé se déroule selon les phases suivantes :

1.- Le client fait parvenir à Business Casanova S.à.r.l. l'ensemble des données nécessaires à la réalisation du projet conformément à la commande. Business Casanova S.à.r.l. ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des retards, insuffisances ou erreurs dans les données transmises par le client. L'étude et le développement des projets de Business Casanova S.à.r.l. seront suspendus jusqu'à réception par Business Casanova S.à.r.l. de l'intégralité des données nécessaires au projet. Business Casanova S.à.r.l. fera parvenir le cas échéant par courrier recommandé au client une liste des éléments qui lui sont nécessaires pour entamer l'étude et le développement du projet. A défaut de transmission des données réclamées dans le délai de trente jours à compter de cette mise en demeure, Business Casanova S.à.r.l. sera en droit de résilier la commande. Dans cette hypothèse, l'acompte versé par le client est définitivement acquis à Business Casanova S.à.r.l.

2.- Sur la base des documents, données et cahier des charges fournis par le client, Business Casanova S.à.r.l. conçoit, développe et réalise le projet commandé.

3.- Si l'exploitation par le client le révèle nécessaire, Business Casanova S.à.r.l. procède aux modifications et adaptations mineures requises. Business Casanova S.à.r.l. est seule habilitée à déterminer l'envergure des modifications et adaptations qu'elle qualifie de mineures aux termes de l'alinéa 1er du présent article. Les modifications et adaptations substantielles requises par le client après réalisation du projet devront faire l'objet d'une commande séparée également soumise aux présentes conditions générales. Business Casanova S.à.r.l. indique au client lors de la commande la date ou le délai approximatif de réalisation du projet. Celui-ci prend cours à la date d'acceptation de la commande de Business Casanova S.à.r.l..

Dans l'hypothèse où Business Casanova S.à.r.l. accuserait un retard de son seul fait dans la réalisation du projet, le client, après mise en demeure restée infructueuse dans le délai d'un mois, obtiendra à sa demande expresse par voie recommandée remboursement des 10% du prix versés à la commande, déduction faite des frais engagés par Business Casanova S.à.r.l. pour la réalisation de la commande.

3 Article 3.- Prix

1.- Le prix figurant sur la commande s'entend hors toutes taxes. Ce prix ne peut faire l'objet d'aucune majoration par Business Casanova S.à.r.l. si le projet est réalisé dans les délais convenus ou si le retard est imputable à la seule Business Casanova S.à.r.l.

En revanche, si, du fait du client, notamment par suite d'une communication incomplète des données



nécessaires à la réalisation du projet, un retard de plus de deux mois était à déplorer dans la livraison du projet, Business Casanova S.à.r.l. serait en droit d'appliquer les hausses de ses tarifs entrées en vigueur avant la fin de la réalisation du projet.

2.- Si, après la commande, un autre taux de TVA ou d'autres taxes entrent en vigueur, ceux-ci seront appliqués automatiquement par Business Casanova S.à.r.l. sans qu'il en résulte pour le client le droit de résilier le contrat de vente.

4 Article 4 – Lieu d'exécution

Les travaux de conception et de développement du projet commandé par le client seront exécutés à la convenance de Business Casanova S.à.r.l., dans tout local choisi par elle.

Le client ne saurait en aucun cas, sauf pour des impératifs techniques, requérir que les travaux soient exécutés en un autre lieu que celui défini dans l'alinéa 1 du présent article.

5 Article 5 – Réception

Le client signifie la réception définitive des travaux réalisés par Business Casanova S.à.r.l. en confirmant, par l'envoi d'une lettre ou d'un FAX signé, que les travaux effectués correspondent aux besoins du client et aux cahiers des charges et offre. Le client ayant la possibilité de s'assurer du bon fonctionnement des développements sur les serveurs internes de Business Casanova S.à.r.l., la mise en ligne publique, ou la mise en fonctionnement de production, des développements, ne pourra avoir lieu qu'après ces confirmations. Dans tous les cas, la mise en ligne publique, ou la mise en production, des développements, demandée par le client, signifiera la réception définitive des développements par le client. Toute modification fonctionnelle aux développements postérieure à la réception devra rentrer dans le cadre d'une facturation en régie ou dans le cadre d'un contrat de maintenance. Exclus de cette condition sont les erreurs de programmation techniques (vices cachés), corrigées sans frais supplémentaires par Business Casanova S.à.r.l.

6 Article 6 – Assistance

Après réception définitive des travaux par le client, Business Casanova S.à.r.l. propose un service d'assistance à l'exploitation du produit réalisé par ses soins qui peut être souscrit par signature d'un contrat séparé. Cette assistance s'étendra sur une durée maximale de 6 semaines à compter de la réception des travaux. Ce service complémentaire d'assistance donnera lieu à facturation séparée au client selon les tarifs en vigueur au jour de la signature du contrat d'assistance.

7 Article 7 – Paiement

1.- Au moment de la commande un acompte de 50% du prix tel qu'il est indiqué sur la commande doit être payé, sauf indication contraire dans figurant dans le devis. Le client veille à ce que tout acompte reçu par Business Casanova S.à.r.l. soit mentionné sur la commande.

Les acomptes payés avant réception des travaux commandés ne produisent pas d'intérêts.

Le paiement de l'acompte n'accorde pas au client le droit d'annuler sa commande en abandonnant l'acompte versé.

2.- Les factures Business Casanova S.à.r.l. sont payables immédiatement à réception de celles-ci par le client. En cas de retard de paiement d'une facture de plus de 30 jours à compter de l'envoi de celle-ci,



Business Casanova S.à.r.l. est autorisée à suspendre tous les travaux sur le projet pour lequel la facture n'a pas été honorée dans les délais. Les travaux ne reprennent qu'à réception du paiement intégral de la facture par le client. Dans le cas où un rappel recommandé de la facture par Business Casanova S.à.r.l. resterait infructueux durant 8 jours à

compter de l'envoi recommandé, Business Casanova S.à.r.l. pourra résilier le contrat à tout moment par courrier recommandé et sans autre mise en demeure préalable. Le solde des prestations dans cette hypothèse devient immédiatement exigible.

3.- Le solde des prestations de Business Casanova S.à.r.l. est facturé au moment de la réception des travaux par le client. A défaut de paiement du solde dans le délai de 30 jours à compter de l'envoi de la facture, le solde porte de plein droit et sans mise en demeure préalable intérêt au taux légal.

4.- L'acceptation des traites ou de chèques comme mode de paiement n'entraîne jamais novation. Tous les frais relatifs à l'émission ou à l'escompte de traites sont à charge du client.

L'émission d'un chèque ne vaut pas paiement : les chèques sont toujours acceptés sous réserve d'encaissement.

8 Article 8 – Réserve et transfert de propriété

Sans préjudice du transfert des risques au client au moment de la livraison du produit, même si cette livraison s'accomplit par tranches, le produit reste l'entière propriété de Business Casanova S.à.r.l. jusqu'au paiement intégral du prix. Le client acquerra la propriété des développements informatiques du projet par le paiement intégral des factures émises. Au moment du paiement du solde de l'ensemble de ses factures, Business Casanova S.à.r.l. transférera les droits d'exploitation et d'usage des développements informatiques au client. A défaut d'accord écrit, la propriété de tous les codes sources créés par Business Casanova S.à.r.l. , restera celle de Business Casanova S.à.r.l..

9 Article 9 – Confidentialité

Business Casanova S.à.r.l. s'engage à ne pas divulguer à des tiers ne participant pas à la réalisation du projet, sans l'autorisation écrite du client, d'informations d'aucune nature relatives à l'objet du projet. Ne relèvent toutefois pas du champ d'application du présent article les informations déjà accessibles par le public ou qui seraient rendues publiques par des tiers du projet.

10 Article 10 – Force majeure

La partie qui invoque la force majeure en avertit l'autre dans un délai de 8 jours à compter de la survenance de l'événement par dépôt d'une lettre recommandée ou la remise en mains propres contre récépissé à un responsable de la société cocontractante.

11 Article 11 – Compétences des tribunaux et loi applicable

Sont seuls compétents les tribunaux de Luxembourg. Les parties conviennent de soumettre exclusivement leurs relations contractuelles au droit luxembourgeois en vigueur.